

## Honoraires Transaction

### Honoraires à la charge de l'acquéreur

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Jusqu'à 150 000 euros            | Jusqu'à 5% maximum du montant TTC de la transaction |
| De 151 000 euros à 300 000 euros | Jusqu'à 5% maximum du montant TTC de la transaction |
| De 301 000 euros à 450 000 euros | Jusqu'à 5% maximum du montant TTC de la transaction |
| De 451 000 euros à 600 000 euros | Jusqu'à 5% maximum du montant TTC de la transaction |
| Plus de 601 000 euros            | Jusqu'à 5% maximum du montant TTC de la transaction |



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1963

## Locaux Commerciaux

Jusqu'à 8% TTC maximum du montant de la transaction

## Honoraires Location

« locaux soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989 n°89-462 »

Visites, Constitution du dossier, Rédaction du bail, EDL

| Honoraires Locataire |               | Honoraires Bailleur |               |
|----------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Zone tendue          | 10euros/m2 SH | Zone tendue         | 10euros/m2 SH |
| Zone très tendue     | 12euros/m2 SH | Zone très tendue    | 12euros/m2 SH |
| Etat des lieux       | 3euros/m2 SH  | Etats des lieux     | 3euros/m2 SH  |

Locaux commerciaux, professionnels : 12% du loyer triennal HT et HC à la charge du locataire/ Emplacement de stationnement, Box : 150 euros TTC à la charges de chacune des parties.

Membre du Syndicat National des Professionnels Immobilier / Adhérent n°22151

Carte Professionnelle N°CPI 78012021000000007 délivrée par la CCI Paris Ile de France / Siret : 892 272 113 00010 Versailles

TVA intracommunautaire FR 83892272113 / RCP Police n°VD 7.000.001/000170/22151

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.